

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 20 FEVRIER 2015****DECISION****Numéro 15 – 02 – 013**

Décision 3 : L'attribution du marché de restauration pour les personnels lors de formation.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 février 2015, s'est réuni le 20 février 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le marché initial comportait 24 lots. Les lots n°1, 3, 4, 5, 8, 9, 11 à 16 et 18, ont été déclarés infructueux et relancés selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence prévue à l'article 35 II 3 du code des marchés publics.

Treize candidats ont été consultés pour chacun de ces lots. Sept ont déposé une offre conforme.

La durée du marché est fixée à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an.

Le bureau est donc invité à se prononcer sur ce dossier qui a fait l'objet d'un examen par la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2015.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration confirme les choix de la commission d'appel d'offres concernant le marché de restauration pour les personnels du SDIS de la Loire lors de formation comme suit :

Lots	Intitulé	Société retenue
1	CIS Andrézieux-Bouthéon	Mazarin Resto 42 160 Andrézieux-Bouthéon
5	CIS Feurs	La Marmite à Suzon 42 110 Feurs
8	CIS Le Cergne	Alex'trem 42 460 Le Cergne
9	CIS Maclas	Escale à Roisey 42 520 Roisey
12	CIS Pouilly sous Charlieu	SARL Chassignolle Le Café de la Gare 42 720 Pouilly sous Charlieu
14	CIS Rive de Gier	Restaurant le Gaulois 42 800 Genilac
16	CIS Sury le Comtal	Le Ventre jaune 42 450 Sury le Comtal

Article 2 :

Le président est autorisé à signer les pièces des marchés.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

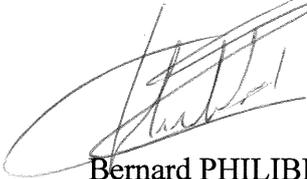
042-284210242-20150220-15-02-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2015

Publication : 02/03/2015

Décision du Bureau du conseil d'administration – 20 février 2015


Bernard PHILIBERT